



Projet Mutualisons! Samen Bouwen

(*AlternativesMut'*)

Revue de littérature

Glossaire scientifique - Octobre 2018



Table des matières

Introduction.....	4
Les transitions sociotechniques (Sustainability Transitions Studies).....	6
Généralités.....	6
Gouvernance réflexive.....	7
Perspective multiniveaux.....	8
Gestion de la transition.....	9
Le régime sociotechnique	9
Le paysage sociotechnique	10
La niche d'innovations radicales	10
Trajectoires des transitions sociotechniques.....	11
Les objets de recherche (pour définir les alternatives).....	15
“Experiment” (Expérimentation) - <i>Terme global-chapeau</i>	15
“Niche experiment” (expérimentation de niche) - <i>Caractère technologique</i> (1998).....	16
“Bounded sociotechnical experiment” - <i>Caractère systémique/multi-acteurs</i> (2003).....	16
“Grassroots experiment” - Caractère activiste, innovation sociale (2007)....	17
“Transition experiment” - Caractère <i>d'apprentissage social</i> (2008).....	17
“Sustainability experiment” - <i>Caractère planifié</i> (2010).....	18
Changement d'échelle et augmentation d'impact.....	19
Networking.....	19
Deepening.....	20
Broadening.....	20
Scaling-up.....	21
Replication.....	22
Translation.....	22
Protection des niches.....	22
Gestion des transitions.....	24
Intermediacy.....	25
Learning.....	25
Innovation sociale.....	25
Innovation sociale (définitions).....	26
Définition de référence.....	27
Définition légale (France).....	28

L'innovation sociale comme théorie du changement.....	28
L'économie sociale et solidaire.....	29
Acteurs de l'économie sociale en Belgique.....	31
Initiatives citoyennes de projets associatifs (associations de fait).....	31
Associations sans but lucratif (ASBL).....	32
La société coopérative... agréée.....	33
Fondations.....	34
Mutuelles et mutualités.....	34
Société à finalité sociale.....	35
Entrepreneuriat social, entreprise sociale et social business.....	36
Qu'est-ce que la « mutualisation de ressources » ?.....	36
Mutualisation et termes associés : vue d'ensemble.....	36
Mutualisation et mutualiser.....	36
S'associer – associationnisme.....	37
Coopérer – coopération.....	37
Collaborer – collaboration – économie collaborative.....	38
Bibliographie.....	39

Introduction

La thématique du changement d'échelle des alternatives/initiatives citoyennes bruxelloises amène deux questions théoriques et pratiques : 1) *Comment définir une alternative citoyenne ?* Et 2) *Comment définir le changement d'échelle ?*

La définition d'une alternative citoyenne, dans le cadre du projet, renvoie à l'**axe de travail sur l'identité de ces alternatives** et le partage d'une identité commune. Dans ce document focalisé sur la littérature scientifique, cette première question sera abordée via les différentes définitions proposées par les différents courants d'analyse, notamment lorsqu'il est question de définir les contours de leurs objets de recherche. Ainsi, plusieurs termes seront explorés, en insistant sur leur capacité à définir les contours d'une alternative. Une forme de « glossaire » pourra être construite.

Concernant la seconde question, il s'agit d'explorer les différentes façons possibles pour les alternatives **d'augmenter leur impact**. Plus précisément, il s'agit d'abord d'interroger la notion de « changement d'échelle ». Nous l'envisagerons à partir des différents courants d'analyse des transitions écologiques notamment, qui ont produit un panel de concepts et de notions pour modéliser le « changement d'échelle », mais également à partir d'autre champs de recherche, tels que l'économie sociale. A nouveau, nous proposons de construire une sorte de « dictionnaire » de la mise à l'échelle. En effet, dans la littérature, plusieurs termes sont utilisés en référence à l'idée du changement d'échelle.

La constitution d'un glossaire, plutôt que d'une revue de littérature construite de façon classique, paraît adaptée au contexte d'un projet de recherche-action participative au sein duquel le chercheur occupe un rôle d'accompagnateur et de traducteur entre les savoirs scientifiques et les savoirs de terrain. L'intention est donc de proposer une sorte de « lexique » qui pourra permettre au collectif de co-chercheurs de choisir les concepts et les définitions qui sont les plus à même d'être pertinents dans le cadre du projet. La question sous-jacente à cet exercice est la suivante : **quels concepts ou outils d'analyse peuvent nous aider à justifier, construire et piloter la construction de nos mutualisations ?**

A ce stade, le glossaire est construit selon plusieurs « catégories » de termes : « concepts clés », « qu'est-ce qu'une alternative ? », « qu'est-ce que la mise à l'échelle ? » et « qu'est-ce que la mutualisation de ressources ? ».

Le Réseau Transition se considère comme le réseau des « acteurs du changement positif ». Financité entend promouvoir une « autre finance ». Dewey ASBL offre un soutien à l'information locale et promeut une « autre information ». Ce simple petit tout d'horizon des trois partenaires de terrain du projet de recherche, illustre que la question du changement, du « passage à autre chose », est omniprésente dans la société, qui plus est dans le monde des initiatives citoyennes et des alternatives.

En effet, dans le cadre des débats sur le développement durable ou la résilience, cette omniprésence est d'autant plus forte que les constats sur la non soutenabilité des sociétés humaines modernes *nécessitent* le changement. C'est en tout cas ce que portent comme « vision » très générale l'ensemble des alternatives et initiatives citoyennes avec lesquelles nous travaillons dans le cadre de cette recherche. Pour autant, au sein de cet écosystème d'alternatives, le changement se pense moins qu'il ne se vit. En effet, ce sont l'action et le concret, face aux enjeux sociaux et écologiques, qui mobilisent. Mais cette nécessité du concret et de l'action relègue trop souvent les dimensions stratégiques et plus globales qui sont pourtant à la source de ces actions concrètes.

Comment les sociétés changent-elles et se transforment-elles ? Comment une société peut-elle passer d'une organisation sociale à une autre ? Qui sont les acteurs du changement et quelles sont les dynamiques qui font la différence ? Ces questions traversent de nombreux champs de recherche, de l'économie à la science politique, en passant par les sciences organisationnelles et de gestion et bien d'autres disciplines. En général, les chercheurs tentent de dégager des régularités, des tendances répétitives qui peuvent permettre d'élaborer des théories. Il est impossible de les identifier toutes. Dans le cadre de ce travail, qui demeure progressif tout au long du processus de recherche-action, les théories et les concepts les plus proches (parfois simplement du point de vue de la sémantique), sont explorés. **D'autres s'ajouteront peut-être au fil des activités du projet.**

AVERTISSEMENT : CETTE REVUE DE LITTÉRATURE EST TOUJOURS EN PROGRESSION, CETTE VERSION EST UNE VERSION INTERMEDIAIRE AYANT PERMIS LA REDACTION DES PREMIERS CAHIERS DE SYNTHESE DU PROJET.

Les transitions sociotechniques (Sustainability Transitions Studies)

Généralités

Le concept de transition renvoie au passage d'un état à un autre. On rejoint ici d'une certaine manière le sens physique de la transition, par exemple entre l'état solide de l'eau et son état liquide. Dans ce sens-là, on peut parler de transition-catastrophe, puisque le point de basculement s'opère entre deux états antinomiques. La transition présente alors un certain nombre de caractéristiques clés. Tout d'abord, il s'agit d'un état seuil, d'un point de bascule entre deux états. Ce basculement paraît donc brusque et soudain, il est donc imprévisible. Cependant, ce basculement constitue le résultat patient de l'accumulation progressive d'un certain potentiel. « *Ce potentiel reste longtemps imperceptible plutôt que caché à proprement parler, avant de se manifester en s'actualisant soudainement, de façon massive, brutale et irréversible sous la forme d'un nouvel état stable du système, antinomique du précédent* » (Pasquale, Falque, & Temri, 2016, p. 8).

Dans le cadre des débats sur le développement durable, comprenant les problèmes environnementaux et les enjeux socioéconomiques liés, l'apport de l'idée de la transition est d'appeler à tirer toutes les conclusions du constat selon lequel les modes de vies ne sont pas soutenables et de tracer les contours de modes de vies différents. La notion de transition attire donc l'attention sur le fait que faire perdurer les modes de vies tels qu'ils sont amènera une transition brutale vers un état non souhaitable. Et en parallèle, dans l'esprit de résolution des problèmes de soutenabilité, la transition permet aussi de modéliser une façon de passer à un état souhaitable ou souhaité. C'est ce second sentier qu'aborde la théorie de la transition et les *Sustainability Transition Studies*, autour de la question : comment passer à des modes d'organisation de nos sociétés qui soient soutenables ? Comment les changements sociotechniques se produisent-ils ?

« *L'hypothèse sous-jacente de la théorie de la transition est que la société change de manière plutôt évolutionnaire et organique, comparable jusqu'à un certain point au comportement et au développement des écosystèmes* » (Kemp & Loorbach, 2006, p. 103). Ainsi, l'idée de transition sociotechnique s'inspire de la théorie des systèmes complexes qui a fait entrer le paradigme de la

complexité dans l'étude des dynamiques écosystémiques. Les modèles linéaires, plutôt tenants d'une théorie de l'ordre dans une perspective d'équilibre et de climax, ont fait de la place à des modèles portant sur la résilience et la capacité d'adaptation, tenants alors plutôt d'une théorie du changement (Audet, 2015, p. 77).

Le parallèle est ainsi fait entre les écosystèmes, systèmes complexes et intégrés en plusieurs niveaux d'organisation (système climatique, biosphère, écosystèmes locaux) et les systèmes sociotechniques au sein des sociétés humaines modernes différencierées et fragmentées (Luhmann, 1999), mêlant plusieurs niveaux d'organisation (local, régional, national, international) à une multitude de sous-systèmes et secteurs d'activités interdépendants (la mobilité, l'agriculture, l'énergie, l'éducation, etc.). Dans le cadre de la transition écologique ou de la « transition dans le cadre du développement durable », la complexité culmine dans les systèmes socio-écologiques, prenant en compte l'interaction entre systèmes sociotechniques et systèmes écologiques.

La théorie de la transition, au sein de trois courants principaux, met l'accent sur les caractéristiques de ces sociétés et qui influencent leur capacité de transition et de changement. L'approche de la gouvernance réflexive (Kemp & Loorbach, 2006) met l'accent sur la problématique de l'ambiguïté et de l'incertitude dans lesquelles l'action et la gouvernance en faveur de la durabilité sont encastrées aujourd'hui. « *Le thème de la réflexivité se pose alors comme une réponse éventuelle et ouverte aux défis de l'incertitude* » (Audet, 2015, p. 74). La perspective multiniveaux (Geels, 2011) porte attention à la problématique du niveau de verrouillage important des principaux systèmes sociotechnique et tente de décrypter les facteurs capables de radicalement transformer ces systèmes, notamment l'innovation technique et sociale. La gestion de la transition (Loorbach, 2007) prend acte de la réflexivité et de l'innovation comme points de départ d'un pilotage du changement, donnant un rôle important à l'intervention scientifique dans la transformation du monde.

Gouvernance réflexive

La gouvernance réflexive est une des trois écoles de pensée principales des *Sustainability Transition Studies*. Elle propose une vision en rupture avec la logique rationaliste de la gouvernance. La posture est la suivante : « *Il convient de penser le changement social en tenant compte de la complexité, de l'incertitude et de l'ambiguïté des problèmes de durabilité. Leur gouvernance*

réflexive nécessite d'interrompre les automatismes et les routines de la gestion rationaliste en portant le regard sur les conditions et les effets de cette gestion rationaliste » (Audet, 2015, p. 78). Le projet central de la gouvernance réflexive est d'orienter le changement social vers un état plus durable. Elle s'ancre dans la théorie d'A. Giddens qui met l'accent sur la dualité du structurel : les structures se « reproduisent » et influencent les « agents » ; inversement, il est possible d'habiliter les acteurs sociaux (agents) à transformer les structures via des innovations. En termes de pilotage, la gouvernance réflexive est une « *tentative intentionnelle pour emmener un système d'un état vers un autre en exerçant de l'influence sur ses dynamiques de développement* » (Voß, Newig, Kastens, Monstadt, & Nölting, 2007, p. 3 cité dans Audet, 2015, p. 79). Etant donné la complexité des problèmes de durabilité et de leur dimension socialement construite, ce pilotage « *doit tenir compte des objectifs vagues et conflictuels des acteurs sociaux, de l'incertitude des connaissances et de la distribution hétérogène du pouvoir* » (Audet, 2015, p. 79). Ainsi, le défi ou projet méthodologique de la gouvernance réflexive est la création d'espaces suscitant et stimulant la réflexivité des acteurs, espaces de communication et d'intersection, qui permettent la compréhension et la résolution coordonnées des problèmes.

Perspective multiniveaux

La perspective multiniveaux est une des trois écoles de pensée principales des *Sustainability Transition Studies*. Elle porte sur le contexte sociologique dans lequel s'observent, se pensent et se construisent les transitions sociotechniques. Il s'agit d'un modèle analytique basé sur trois concepts clés, qui forment trois niveaux en interactions les uns avec les autres : le régime sociotechnique, la niche d'innovations radicales et le paysage sociotechnique (Geels, 2011; Geels & Schot, 2007). Cette approche est ancrée dans l'étude du changement technique/technologique et se concentre sur l'interaction entre les *agents* et les *structures* à travers ces trois niveaux. Ces niveaux s'observent par secteurs d'activités au sein de la société (le transport, la mobilité, la distribution énergétique, etc.) et ils répondent à des logiques et des temporalités différentes. L'objet de ce modèle est davantage le régime que l'innovation en tant que telle. La notion de verticalité est ici centrale, entre des niveaux stables qui impactent une sélection des innovations et des espaces « habilitants » dans lesquels peuvent se développer des innovations radicales. L'objectif est alors d'examiner

les différentes interactions verticales et de découvrir ce qui, pour un régime, lui permet, d'une part, de se « reproduire » et, d'autre part, les forces qui pourraient servir à la transformer vers plus de durabilité.

Gestion de la transition

La gestion de la transition est une des trois écoles de pensée principales des *Sustainability Transition Studies*. Il s'agit d'une approche appliquée des « acquis théoriques » de la gouvernance réflexive et de la perspective multiniveaux. Elle met l'accent sur l'intervention des chercheurs dans le processus de transition. « *L'idée centrale de la gestion de la transition est d'organiser - dans des contextes définis et territorialement circonscrits - les processus de changement de manière réflexive* » (Audet, 2015, p. 85). Ainsi, l'objectif est de mettre concrètement en œuvre une adaptation réflexive des institutions et des régimes dans une perspective de soutenabilité et de bien commun. Il y a une hypothèse majeure au cœur de la gestion de la transition : l'acquisition de connaissance sur la complexité sociale par les acteurs permet de les aider à sonder les possibilités qui permettent de l'influencer. L'idée est donc d'organiser des expériences de transition à travers des principes et des outils. Globalement, trois principes guident une gestion de la transition :

- la succession non linéaire de différentes phases : la capacité de faire la distinction entre ces différentes phases peut guider l'intervention en fournissant une vision analytique de l'état d'un système ou d'une niche donnés. Ces phases sont : stratégique (structuration des problèmes et coproduction des solutions disponibles), tactiques (agenda, réseautage et coalitions (boussole)), opérationnelle (rendre le processus plus durable et faire connaître ce processus de gestion des transitions) et réflexive (évaluer les résultats des autres étapes du cycle au niveau des connaissances générées et des apprentissages collectifs) ;
- la transition est à l'intersection de plusieurs niveaux de structuration ;
- les mécanismes de transition (*patterns*) se matérialisent dans les interactions entre les différents niveaux (paysage, régimes, niche)

Le régime sociotechnique

Il s'agit du niveau central (*meso*) de la perspective multiniveaux, celui au sein duquel s'observent les transitions, sous le poids et la pression venant du niveau supérieur (paysage sociotechnique) et du niveau inférieur (niche d'innovation

radicale). Un régime sociotechnique est un ensemble complexe. *Il s'agit d'une configuration d'acteurs variés, de technologies, d'infrastructures, et de ressources dont le fonctionnement est organisé par des règles et des pratiques institutionnalisées.* Les acteurs sont de toutes natures (politiques, administratifs, économiques, culturels) et forment des réseaux assez stables, qui sont généralement considérés comme « verrouillés ». Les règles qui organisent la stabilité de ces réseaux sont de trois types : les *règles cognitives*, c'est-à-dire les systèmes de croyances et de représentations qui sont à la base des manières de faire dans les domaines techniques ; ensuite, les *règles de régulation*, qui sont globalement les lois, les politiques publiques en place ; et enfin les *règles normatives*, c'est-à-dire les valeurs partagées et les définitions socialement construites de la qualité, de l'efficacité, de la durabilité, etc. Ainsi, le défi pour transformer ces régimes (le régime de la mobilité et du transport, le régime de l'alimentation, le régime de l'énergie), c'est de pouvoir déverrouiller ces ensembles de règles, et, en son sein, il semble que seules des petites transformations incrémentales puissent s'y glisser. C'est pourquoi les deux autres niveaux doivent jouer une influence sur ce niveau central (Audet, 2015; Geels, 2011; Geels & Schot, 2007).

Le paysage sociotechnique

C'est le niveau supérieur (*macro*) du modèle de la perspective multiniveaux. Il se transforme très lentement, à un rythme de longue durée. Ces paysages constituent le contexte, « l'environnement » des régimes, ils renvoient donc aux processus sociohistoriques tels que la mondialisation, l'industrialisation, aux chocs ponctuels comme les guerres ou les crises boursières, ou aux régulations économiques internationales. Cet échelon du modèle est le plus difficile à définir (Geels, 2011). Il faut cependant le considérer comme « l'ensemble des forces structurelles qui peuvent exercer des pressions à la transformation des régimes sociotechniques » (Audet, 2015, p. 83). Si ces pressions ne sont pas pour autant porteuses de changement, elles peuvent néanmoins ouvrir des fenêtres d'opportunité permettant l'arrivée dans les régimes de nouveaux réseaux d'acteurs, de technologies et de règles considérées auparavant comme trop radicales.

La niche d'innovations radicales

Les niches sont des espaces relativement autonomes évoluant en marge des régimes et bénéficiant d'une protection à l'égard des « pressions » de sélection

exercée par ceux-ci. C'est le niveau *micro* du modèle de la perspective multiniveaux. Les innovations prennent donc naissance au sein de ces niches, elles sont initiées par des acteurs porteurs de normativité et de solutions alternatives qui sont incompatibles avec les règles du régime en place. Il s'agit de projets expérimentaux, d'innovations techniques ou sociales à petite échelle. Leur rythme d'apparition et de disparition est rapide. Si la plupart disparaissent, certaines parviennent à se consolider grâce à l'investissement en ressources de certains acteurs, ce qui permet de protéger ces innovations des pressions de sélection opérées par le régime. Le rôle de ce niveau micro est essentiel dans la mise en œuvre d'un processus de transition. De fait, c'est le focus sur les expérimentations, qui se construisent au sein des niches et qui sont considérées comme des facteurs centraux du changement, qui a fait du champ des *Sustainability Transition Studies* un courant d'analyse du changement distinct des autres théories du changement (Sengers, Wieczorek, & Raven, 2016).

Trajectoires des transitions sociotechniques

Les transitions s'opèrent grâce aux interactions entre trois niveaux (cf. supra : niche, régime paysage), entre les processus ayant cours en leur sein : (a) les niches d'innovation radicale construisent un *momentum* interne, à travers des réseaux et des processus d'apprentissages, l'amélioration de leurs performances et le soutien de groupes détenant un certain pouvoir ; (b) des changements au niveau du paysage sociotechnique créent de la pression sur le régime et (c) la déstabilisation du régime crée une fenêtre d'opportunité pour les innovations de niche. La transition s'amorce lorsqu'il y a un alignement de ces processus (conjoncture adéquate) et qu'une percée des innovations est possible au sein des marchés dominants, où elles peuvent « challenger » le régime existant. Si ce processus permet de renouveler les réseaux d'acteurs, les technologies et les règles du régime sociotechnique, alors on peut parler d'une transition. Schématiquement, on peut représenter les transitions sociotechniques comme suit (Figure 1) (Geels & Schot, 2007).

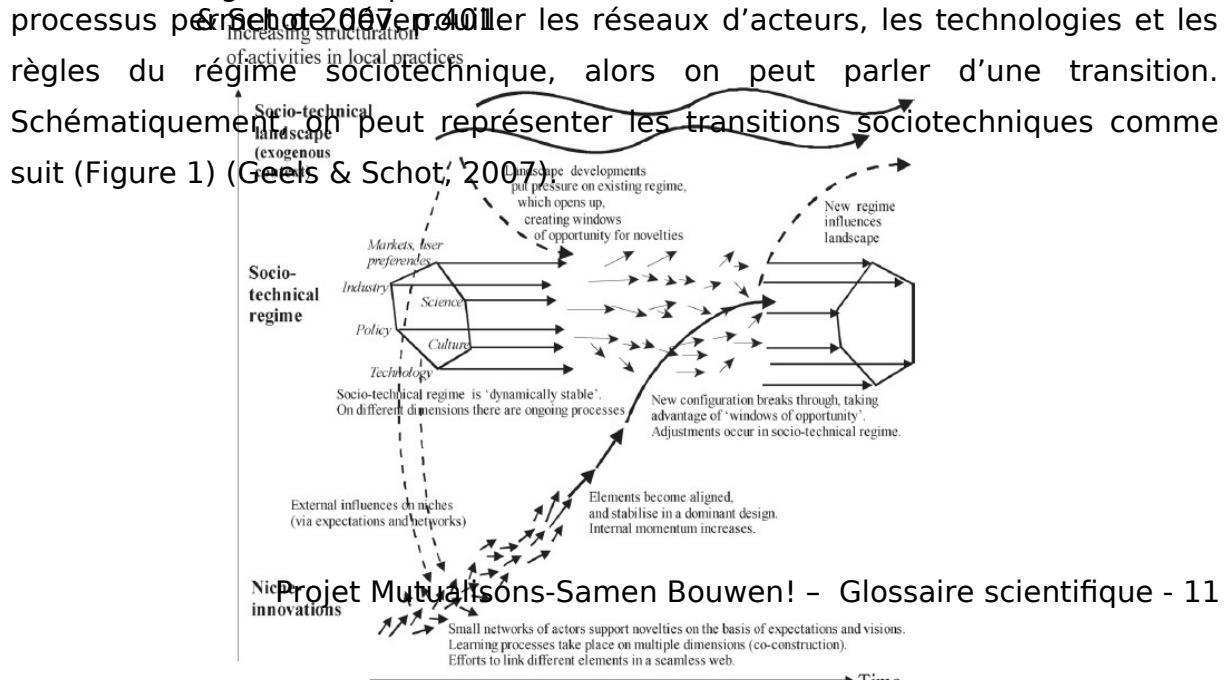


Fig. 1. Multi-level perspective on transitions (adapted from Geels, 2002, p. 1263).

Plusieurs critiques ont été développées par rapport à ce modèle, jugé trop prédictif et ancrant « uniquement » les changements et les transformations au sein des niches d'innovation radicale, proposant ainsi une dynamique essentiellement *bottom-up*, et cantonnant les dynamiques de sélection du régime à une dimension fonctionnaliste et une modélisation très structuraliste négligeant trop les comportements des acteurs. Les auteurs de ce modèle ont alors développé différentes trajectoires de transition, qui permettent de répondre à ces critiques et de nuancer ce schéma « réducteur ».

Deux critères permettent de construire une typologie des trajectoires de transition (Geels & Schot, 2007). Le premier critère est le « timing » des interactions entre les différents niveaux. Les premiers développements de la perspective multiniveaux projetaient un alignement simultané des évolutions à chacun des trois niveaux (cf. supra, conjoncture). Ajouter un timing différencié des interactions entre les différents niveaux permet de distinguer des résultats différents. Ainsi, par exemple, un timing important est celui alignant ou non la pression exercée par le paysage sociotechnique sur le régime et le degré de consolidation des niches d'innovation. Si la pression du paysage s'opère lorsque la niche n'est pas consolidée, la trajectoire sera différente que dans le cas contraire.

Le second critère est celui de la nature de l'interaction. L'interaction des niches et du paysage sociotechnique avec le régime peuvent avoir des effets de renforcement (*reinforcing*) ou de perturbation (*disruptive*). Le renforcement a des effets stabilisateurs, la perturbation ouvre la porte au changement. Les niches peuvent avoir une relation de compétition avec le régime existant lorsqu'elles entendent le remplacer ; elles sont dans une relation symbiotique lorsqu'elles peuvent être adoptées par les structures du régime et utilisées comme des améliorations permettant de résoudre des problèmes et améliorer les performances.

En partant de ces deux critères, quatre types de trajectoires de transition sont développés, en plus d'un scénario de stabilité : (0) reproduction du régime (stabilité) ; (1) transformation ; (2) reconfiguration ; (3) substitution et (4) désalignement et réalignement.

Tableau 1 Trajectoires des transitions sociotechniques (D'après Geels & Schot 2007)

La reproduction du régime (stabilité) - Cette situation est caractérisée par l'absence de pression exercée par le paysage sociotechnique. Le régime demeure donc très stable dans sa dynamique et peut « tranquillement » se reproduire. Dans ce contexte, les niches d'innovations radicales peuvent exister mais elles ont très peu de chance d'influencer le régime. Les ensembles de règles sont considérées comme suffisamment stables pour régler les problèmes potentiels au sein du régime.

La transformation - Cette trajectoire conjugue une pression modérée du paysage sociotechnique sur le régime et un développement non consolidé des initiatives d'innovation. Dans ce cas de figure, les innovations ne peuvent profiter de la pression exercée par le régime, ce qui engendre des modifications de direction au sein du régime, essentiellement dues aux pressions exercées par le niveau supérieur. Par contre, il faut noter l'importance des outsiders, qui identifient et traduisent les pressions exercées par le paysages sociotechnique : il peut s'agir d'organisations non gouvernementales, de scientifiques, de groupes de pression. Selon leur nature, ces outsiders peuvent soit explicitement demander des changements de la part du régime (action typique des mouvements sociaux), soit faire une critique détaillée des fonctionnements du régime (action des scientifiques, ingénieurs, etc.) ou encore développer des pratiques ou des technologies alternatives (action typiques de firmes, entrepreneurs ou citoyens activistes). Pour autant, cette trajectoire n'est pas immédiate dès que la pression simultanée du paysage et des protestations outsiders se manifeste. Le passage par des dynamiques conflictuelles fortes et des luttes de pouvoir caractérise cette trajectoire. Ces luttes peuvent pertinemment être mises en évidence par des différences de cadrage entre les différentes alternatives en construction, notamment en termes de définition des problèmes et/ou des solutions. En général, cette situation peut être caractérisée par un contexte d'ambiguité au sein des niches quant à la façon de transformer le régime et d'interagir avec lui. Il faut

aussi considérer dans ce cas que les changements internes au régime engendrent des adaptations de la part des acteurs dominants qui parviennent alors à réorienter les trajectoires de développement. Ce type de transition pourrait ainsi se caractériser comme une mutation interne et progressive du régime, opérant par ajouts successifs des connaissances et pratiques produites par les niches d'innovations et une transcription progressive au sein des règles du régime. Un exemple souvent cité est celui de l'agriculture biologique, qui s'est vue reprise et intégrée par un certain nombre d'acteurs dominants du système alimentaire, après une action déterminante de la part de pionniers écologistes.

Désalignement et réalignement - Cette trajectoire conjugue des perturbations divergentes, profondes et soudaines au niveau du paysage sociotechnique à des niches d'innovation peu consolidées. Ces perturbations provoquent l'accentuation des problèmes au sein du régime et une perte de confiance des acteurs, menant à un désalignement des acteurs du régime par rapport à son fonctionnement dominant. Pour autant, comme dans le cas précédent, les innovations ne sont pas suffisamment développées, ce qui génère l'émergence d'une multitude de niches d'innovations, qui coexistent et sont en compétition pour attirer l'attention et les ressources du régime. Eventuellement, une niche devient dominante et constitue le cœur de réalignement du nouveau régime. La caractéristique principale de cette trajectoire est une conséquence des perturbations importantes et multiples au niveau supérieur du paysage sociotechnique. Cette pression crée une instabilité mais surtout une perte de confiance et donc une incertitude quant aux dimensions sur lesquelles les efforts pourraient être concentrés : les principes directeurs, les préférences des usagers, les critères de sélection, les régulations, etc.). L'absence de règles stables permet l'exploration d'une multitude d'innovations, qui font vivre une période relativement longue de coexistence, d'incertitude, d'expérimentation et de compétition pour les ressources.

La substitution technologique - Cette trajectoire se caractérise par une conjonction de pression forte de la part du paysage sociotechnique et une niche d'innovation suffisamment développée pour prendre directement la place et se substituer au régime en place. Ainsi, les niches se développent à l'abri du régime, qui ne leur porte pas d'attention, car le régime se porte bien en l'absence de pression du niveau supérieur. Cependant, lorsque le « choc externe » se produit, l'innovation est suffisamment mûre pour prendre la place laissée par le régime qui est en proie à des multiples tensions. C'est ce modèle de transition qui permet aux niches d'innovations bien consolidées de saisir la fenêtre d'opportunité provoquée par le choc externe. Cette trajectoire voit une compétition importante entre les acteurs du régime et les nouveaux arrivants sur le marché. Si l'innovation technologique remplace l'ancienne technologie, alors un changement plus important du régime a lieu. Cette trajectoire détient donc un caractère technologique fort, l'innovation technologique poussant le régime au changement ; l'innovation précède la coévolution plus importante des différentes catégories de règles du régime.

La reconfiguration - La dernière trajectoire de transition au sein du modèle est celle de la reconfiguration. Cette trajectoire conjugue une pression modérée du paysage

sociotechnique avec une incubation d'innovations symbiotiques par le régime. Les niches sont principalement adoptées par le régime pour résoudre des problèmes locaux mais ces innovation se maintiennent et mène à une reconfiguration progressive du régime. Les ajustements se font vers une nouvelle architecture du fonctionnement du régime.

Les objets de recherche (pour définir les alternatives)

“Experiment” (Expérimentation) - *Terme global-chapeau*

La notion d’expérimentation (*experiment*) occupe une place centrale dans le champ académique qui étudie les transformations vers des systèmes sociotechniques durables. La notion d’expérimentation sociotechnique (*sociotechnical experimentation*) se distingue de l’expérience classique menée dans des laboratoires contrôlés et maîtrisés. Les expériences sociotechniques impliquent une posture plus engagée et ancrée dans le constructivisme social : la société devient elle-même un laboratoire lorsque des acteurs enclenchent des processus expérimentaux faisant intervenir de nouvelles pratiques et des nouvelles technologies visant à transformer la réalité sociale. On comprend le caractère « radical » et donc normatif des propositions qui sont portées par ces expérimentations.

“We define an experiment as an inclusive, practice-based and challenge-led initiative, which is designed to promote system innovation through social learning under conditions of uncertainty and ambiguity” (Sengers et al., 2016, p. 1) - **On peut définir une ‘expérimentation’ comme une initiative inclusive, ancrée dans la pratique et portée par le défi. Elle est construite dans le but de promouvoir l’innovation à travers l’apprentissage social dans un contexte d’incertitude et d’ambiguité.**

“In the context of transitions, socio-technical experiments are seen as important seeds of change that may eventually lead to a profound shift in the way a human need or societal function – such as the provision of energy or mobility – is being met” (Sengers et al., 2016, p. 2) - **Une expérimentation sociotechnique peut être considérée comme une “graine” porteuse de changement profond pour la façon dont les besoins humains et les fonctions sociales (comme l’approvisionnement énergétique ou la mobilité) sont assurés.**

“Niche experiment” (expérimentation de niche) - Caractère technologique (1998)

“A first step towards the development of a niche for new technologies and concepts. While an experiment is carried out under ‘laboratory-like conditions, developing a niche means exposing the innovation step-by-step to real world conditions” (Weber, 1999). Les innovations expérimentales constituent les premières fondations de ces niches. **L’objectif** (orientation normative) est de parvenir à construire un « marché de niche » qui pourra au final challenger et changer le régime dominant grâce aux innovations radicales qui se sont construites au sein du marché de niche. Les **fondements théoriques** sont la théorie de la transition et la gestion stratégique des niches (*strategic niche management*). L’accent analytique est porté sur la façon dont les niches peuvent être soutenues et encouragées : la construction de réseaux, la coordination des attentes et l’apprentissage de deuxième ordre. Les **acteurs principaux** de ces expérimentations de niche sont des outsiders au sein du régime dominant, avec une importance capitale des utilisateurs des technologies innovantes expérimentées (Sengers et al., 2016, p. 8).

“Bounded sociotechnical experiment” - Caractère systémique/multi-acteurs (2003)

« An attempt to introduce new technology or service on a scale bounded in space and time ; a collective endeavor, carried out by coalition of diverse actors, including business, governments, technical experts, educational and research institutions, NGOs and others ; a cognitive process in that at least some of the participants explicitly recognize the effort to be an experiment, in which learning by doing, trying out new strategies and new technological solutions, and continuous course correction” (Vergragt & Brown, 2007). **L’objectif** de ce type d’expérimentation est l’apprentissage social à travers l’élaboration de nouveaux systèmes sociotechniques, les **fondements théoriques** sont donc ceux des théories de l’apprentissage social et l’accent analytique est porté sur les processus d’apprentissages qui opèrent. Les **acteurs principaux** sont essentiellement les acteurs de la société civile, mais en tant que partie d’un ensemble plus large de parties prenantes (Sengers et al., 2016, p. 8).

“Grassroots experiment” - Caractère activiste, innovation sociale (2007)

“Innovation is an experimental process... We use the term ‘grassroots’ innovations’ to describe networks of activists and organizations generating novel bottom-up solutions for sustainable development; solutions that respond to the local situation and interests and values of the communities involved. In contrast to mainstream business greening, grassroots initiatives operate in civil society arenas and involve committed activists experimenting with social innovations as well as using greener technologies” (D. G. Seyfang & Smith, 2007). “*Grassroots experiments refer to networks of activists and organizations generating novel bottom-up solutions for sustainable development, solutions that respond to the local situation and the interests and values of the communities involved*” (Sengers et al., 2016, p. 6). **L’objectif** de ces expérimentations est la construction inclusive de niche “verte”, démocratiques, ayant un potentiel de transformation du régime. Les **fondements théoriques** sont à la fois la théorie des mouvements sociaux et la théorie de la transition. Ici, **l’accent analytique** est porté sur des indicateurs de « consommation » durable, notamment en termes de localisation, réduction de l’empreinte écologique, action collective, etc.). Par conséquent, les **acteurs principaux** au cœur de ces expérimentations sont les acteurs issus de la société civile, en particulier les communautés locale, les mouvements citoyens écologiste etc.) (Sengers et al., 2016, p. 8).

Dans ce cadre, on parle aussi de “grassroots innovations” (GIs). Contrairement aux innovations classiques, fondées sur le marché et la Science, les “grassroots innovations” constituent une culture en marge, démocratique, ouverte et diversifiée, construite autour de pratiques nouvelles destinées à générer de l’apprentissage social. On les distingue des innovations « classiques » au moins sur six éléments différents : (1) la force motrice des GIs est une nécessité/fonction sociale plutôt que la recherche d’une rente; (2) elles sont fondées sur des engagements idéologiques plutôt que le recherche du profit ; (3) l’espace de protection des GIs est créé par les valeurs et la culture ; (4) elles sont établies dans les principes de la propriété collective ; (5) elles dépendent du bénévolat, de financements boursiers ou d’échanges mutuels et (6) elles fonctionnent dans un contexte social (G. Seyfang & Longhurst, 2016)

“Transition experiment” – Caractère d’apprentissage social (2008)

“An innovation project with a societal challenge as starting point for learning aimed at contributing to a transition” (Van den Bosch & Rotmans, 2008).

"Transition experiments are defined as specific type of innovation project with the aim to proactively explore radically new ways to meet societal needs, such as the needs of energy, mobility or health care" (Van den Bosch & Rotmans, 2008).

L'objectif affiché de ces expérimentations est de stimuler des transitions vers des objectifs sociétaux. **L'ancrage théorique** des travaux qui utilisent ce terme est la théorie des systèmes complexes ainsi que la gestion de la transition. Ici, **l'accent analytique** est porté sur trois processus précis : le *broadening*, le *deepening* et le *scaling-up*. Les **acteurs principaux** sont les initiateurs et leaders de ces innovations (Sengers et al., 2016, p. 8)

"Sustainability experiment" - Caractère planifié (2010)

"A planned initiative that embodies a highly novel socio-technical configuration likely to lead to substantial (environmental) sustainability gains" (Berkhout et al., 2010). Les objectifs de ces expérimentations sont les gains en termes de durabilité. L'ancrage théorique est davantage situé sur la géographie et les innovations au sein des pays en voie de développement, en incorporant des influences de la perspective multiniveaux et la gestion des niches. Ainsi, l'accent analytique est porté sur les relations et échanges transnationaux entre innovations, entre acteurs, au niveau des technologies développées et des compétences acquises. Par conséquent, les acteurs principaux considérés sont les réseaux d'innovation multi-scalaires (Sengers et al., 2016, p. 8).

Tableau 2 Synthèse et bilan des terminologies désignant les alternatives

On peut relever des similitudes entre les différentes terminologies. Ces similitudes peuvent aider à dresser les contours de ce qu'est une alternative :

- **La référence à l'entité sociotechnique met en évidence que ces expérimentations portent toutes l'introduction de nouvelles technologiques et ou de nouvelles pratiques ;**
 - **La notion d'innovation implique, en filigrane, le constat du verrouillage des systèmes dans lesquels nous vivons. Il y aurait une forme d'entêtement, de verrouillage matériel, institutionnel, cognitif. Cette donnée donne une importance aux expérimentations en tant que vecteur de changement, et ce de deux façons différentes :**
 - o **Apprendre sur le type de structure qui empêche des diffusions plus larges ;**
 - o **Être le(s) véhicule(s) de changements structurels mais à petite échelle ;**
 - **La proposition de quelque chose de nouveau qui permet de répondre à un problème persistant, proposition ancrée dans un positionnement normatif assumé ;**
-

-
- **L'essence de chaque type d'expérimentation est de se donner une nature inclusive en termes de mise en coordination d'acteurs sociaux hétérogènes, afin qu'il y ait un objectif d'apprentissage social ;**
 - **Ces expérimentations sont basées sur la pratique ; ils sont des laboratoires « métaphoriques », dans le sens où, contrairement à un laboratoire maitrisé qui permet des expériences contrôlées, les expérimentations concernées ici le sont dans un contexte incertain et ambigu, le champ social.**

Pour autant, des divergences sont à observer selon les termes utilisés :

- **Les orientations normatives ne sont pas identiques, et les facteurs de succès ne sont donc pas les mêmes ;**
- **Les fondements théoriques sont ancrés dans des courants différents ;**
- **Les emphases/accents analytiques sont différentes ;**
- **Les acteurs principaux sur lesquels les travaux portent leur attention et qui sont au cœur de ces différents types d'expérimentation, ne sont pas les mêmes selon l'un ou l'autre vocabule.**

Changement d'échelle et augmentation d'impact

Networking

Le réseautage est une étape importante pour les alternatives en vue de changer d'échelle, d'augmenter leur impact et influencer leur contexte plus global. Le réseautage peut s'observer ici à deux niveaux différents. D'une part, le réseautage proche de l'innovation, dans le but de créer une communauté, de nouer des relations stratégiques avec les acteurs locaux et des parties prenantes variées au sein du contexte local concerné. D'autre part, le réseautage plus « international », qui permet de renforcer les initiatives locales, lorsqu'elles tentent de faire mouvement de façon plus large. Ainsi, créer un réseau à la fois au niveau local et au niveau international permet aux alternatives innovantes d'être plus fortes et plus pérennes. On peut aussi considérer d'un point de vue stratégique que l'établissement de réseaux et connexions entre les innovations, le régime et le paysage sociotechnique permet davantage d'augmenter l'impact des innovations sur leur contexte. Les avantages de la création d'un réseau d'acteurs de plus en plus nombreux permet d'élargir la base de ressources disponibles pour la niche, et permet la création de relations stables avec des acteurs importants, y compris au sein des structures de gouvernance régionales et nationales. Faire réseau permet également de faire du lobbying, d'apprendre les meilleures pratiques et de développer des apprentissages institutionnalisés. Pour autant, la littérature observe que les alternatives ont peu accès à la connaissance scientifique, à l'expertise et aux moyens de production. Les

intermédiaires (cf. infra. *intermediacy*) ont un rôle important dans ce contexte (Hossain, 2016, p. 977).

Deepening

“The mechanism deepening is defined as a learning process through which actors can learn as much as possible about a transition experiment [(cf.supra)] within a specific context” (Van den Bosch & Rotmans, 2008, p. 29). Au cœur de cette idée se situe la notion d'apprentissage (social): les différentes façons par lesquelles les acteurs interagissent et développent différentes perspectives à propos de la réalité. Dans le contexte des transitions écologiques, l'importance des apprentissages initiés au sein d'espaces de pratiques en marge du régime dominant sont importantes : en effet, les innovations ne peuvent montrer toutes leur potentiel en restant dans les limites et restrictions imposées par les structures, pratiques et systèmes de pensée existants. Plus concrètement, dans le processus de « deepening », les acteurs apprennent, au niveau du contexte local où se développe l'expérimentation, à propos de plusieurs types de changements : les changements « culturels » (façons de penser, valeurs, etc.), les changements « de pratiques » (manières de faire, habitudes, routines) et les changements « structurels » (organisations physique, institutionnelles, économiques du contexte). Plusieurs caractéristiques sont essentielles à l'apprentissage dont il est ici question : il est « contextuel » en ce sens qu'une expérimentation dans un autre contexte mobilisant d'autres réseaux, d'autres institutions et d'autres pratiques pourrait mener à des résultats différents ; il est « partiel », car il est limité au contexte spécifique et à petite échelle de l'expérimentation (Van den Bosch & Rotmans, 2008, p. 30).

Broadening

“The mechanism broadening is defined as repeating a transition experiment [(cf.supra)] in different contexts and linking it to other functions or domains. Broadening is about conducting diverse experiment in a variety of context, which is an important notion in transition literature” (Van den Bosch & Rotmans, 2008, p. 32). L'idée sous-jacente à ce concept relève de la conviction suivante: des expérimentations différentes et simultanées peuvent se renforcer mutuellement et graduellement se structurer en « champ émergent » ou communauté. Il est important de signaler que ce concept vise la répétition dans différents contextes des apprentissages acquis lors du processus de *deepening*: ce sont les changements de pratiques, de culture et de structures qui sont reliés, et non les

expérimentations en tant que telles. Ainsi, il faut relever deux façons distinctes d'identifier un *broadening process*. D'une part, les apprentissages peuvent être répétés dans différents contextes (domaine d'application, secteurs, régions différentes) ; d'autre part, ils peuvent permettre de remplir des fonctions plus larges, notamment en termes d'atteintes de besoins sociétaux (mobilité, énergie, etc.).

Scaling-up

On peut distinguer au sein de la littérature deux conceptualisations différentes du scaling-up. La première conçoit le changement d'échelle comme la façon dont les expérimentations se structurent pour former une niche. Concrètement, il s'agit de la façon dont ces différentes expérimentations s'agrègent jusqu'à former une niche. La seconde conçoit davantage le changement d'échelle comme la façon dont l'interaction entre la niche et le régime permet de rendre les pratiques innovantes dominantes : il s'agit du processus de traduction des nouvelles pratiques par et dans les acteurs et structures du régime dominant. Dans ce second cas, ce qui est « mis à l'échelle », ce ne sont pas les activités des expérimentations, mais plutôt les pratiques et structures innovantes développées en marge du régime. *“In other words, scaling-up refers to moving sustainable practices from experimentation to mainstream”* (Van den Bosch & Rotmans, 2008, p. 34). A noter que dans le cadre des “transition experiments” (cf. supra), la mise à l'échelle ne concerne pas des produits ou des services ou encore des utilisateurs, mais concerne les perspectives, les façons de penser, les régulations et les institutions notamment. Plusieurs distinctions sont donc à opérer entre les trois notions suivantes (Van den Bosch & Rotmans, 2008, p. 35) :

- **Scaling-out** (géographiquement): “innovation diffusion from farmer to farmer, community to community, within the same stakeholder groups”;
- **Scaling-up** : « an institutional expansion from grassroots organizations to policy makers, donors, development institutions, and other stakeholders key to building an enabling environment for change”;
- **Spatial scaling-up**: “the widening of scale of operation from, for example, experimental plot, to field, to farm, to watershed, etc”.

D'autres définitions de l'up-scaling apparaissent dans la littérature, développant des propos un peu plus explicites et moins techniques. Par exemple : *“Up-scaling involves the expansion of the niche beyond an activist core, when individual*

projects, ‘recruit more participants and grow in size, activity, or impact’” » (G. Seyfang & Longhurst, 2016, p. 7)

Replication

“Replication involves growth in the number of local initiatives, and coincides with the diffusion of information and skills, for example through books, conferences, workshops, formal education, or person-to-person communication within a committed activist network” (Boyer, 2017, p. 3). Il y a donc dans l'idée de réPLICATION celle d'une reproduction des façons de faire expérimentées au sein des alternatives, mais également une diffusion de ces pratiques à travers un certain nombre de supports. Selon les auteurs, la réPLICATION des alternatives peut s'effectuer de plusieurs façons différentes : soit elles le sont de manière réactive, sans connexion particulière avec une niche d'ampleur plus grande ; ou bien elle peut s'effectuer avec la guidance et le soutien de l'action des acteurs d'une niche plus structurée, ce type de réPLICATION étant alors plutôt proactive ; enfin, la réPLICATION peut s'effectuer de façon « dirigée », en étant soumise à une certaine « permission » de la part de la niche à laquelle elle appartient (G. Seyfang & Longhurst, 2016).

Translation

“Translation involves the adoption of niche practices and accompanying values by an incumbent regime. So, whereas up-scaling involves the expansion of niche practices or artifacts to new users, translation involves change in a dominant set of interdependent social, physical, or regulatory structures that accommodate the niche”. Il s'agit donc de la relation entre la niche et le régime dominant. Dans ce cadre, la traduction peut être soit « mince », soit plus « forte ». Dans le cas d'une traduction mince, le régime incorpore une série d'éléments en provenance de la niche d'innovations, mais pas tous. Inversement, une traduction plus forte renvoie à des changements structurels au niveau du régime et qui incorpore les valeurs et les pratiques de la niche d'innovations (Boyer, 2017, p. 3).

Protection des niches

Comme mentionné supra, les niches d'innovations radicales sont des espaces relativement protégés des pressions et sélections exercées par le régime dominant, qui permettent la configuration et le développement d'innovations. La littérature identifie trois processus de protection.

“Shielding” (Blindage)

“We define shielding as those processes that hold at bay certain selection pressures from mainstream selection environment,, and add to this literature that it is possible to make an analytical distinction between passive and active niche spaces” (Smith & Raven, 2012, p. 1027). Ainsi, les niches peuvent être « passivement” protectrice lorsque la protection à l’égard des pressions du régime se fait davantage pour des raisons contingentes que stratégiques (par exemple, une région en dehors des lieux stratégiques qui ne bénéficie pas d’infrastructures performantes et qui développe alors les panneaux photovoltaïques). Dans le cas des alternatives qui nous occupent, ce type de protection est rarement en place, puisqu’on peut la résumer comme un espace protecteur qui préexiste, c'est-à-dire qui précède la mise en place d'une mobilisation citoyenne autour d'une innovation sociale ou technique. C'est plutôt de protection active dont il est ici question, c'est-à-dire des programmes de subsides ou d'incitant financiers. « Instead of searching or waiting for the right context conditions, active shielding is about encompassing approaches to creating spaces that hold off mainstream selection pressures. In sum, we define active protective spaces by advocates of specific path-breaking innovations to shield regime selection pressure” (Smith & Raven, 2012, p. 1027).

“Nurturing” (encourager, soutenir, nourrir)

“We define nurturing as processes that support the development of the path-breaking innovation. [...] The key nurturing processes in the strategic niche management literatures are: assisting learning processes, articulating expectations, and helping networking processes” (Smith & Raven, 2012, p. 1027-1028). Ainsi, construire des attentes partagées permet d’assurer la progression de l’innovation, surtout lorsque ces attentes sont robustes (largement partagées), spécifiques et de haute qualité (étayées par des projets en cours). En outre, les réseaux d’acteurs sont d’autant plus importants lorsqu’ils sont larges et hétérogènes, mais aussi profonds, c'est-à-dire lorsqu’ils engagent les ressources de leurs membres). Enfin, les apprentissages permettent d’améliorer les connaissances, notamment en second-ordre, à propos des façons nouvelles de soutenir la niche (Schot & Geels, 2008).

“Empowering” (capacitation, habilitation, autonomisation)

De façon générale, on peut comprendre l’empowerment comme l’augmentation des capacités des alternatives à réaliser leurs actions. On peut distinguer ici deux

types d'empowerment. Le premier désigne une capacitation de mise en conformité : les alternatives deviennent compétitives au sein de l'environnement dominant, sans le modifier de façon globale. Le second désigne une capacitation renforcée grâce aux transformations produites sur le fonctionnement du régime dominant. Cette capacité à avoir transformé le régime dominant renforce la valeur des alternatives innovantes.

Gestion des transitions

La gestion d'une transition peut se penser à partir d'un « modèle opérationnel de mise en œuvre : le cycle de la gestion de la transition », qui comprend quatre phases distinctes supervisées et animées par une équipe de chercheurs. En général, la nécessité de la gestion d'une transition apparaît suite à la construction par un collectif (de chercheurs) d'un problème géographiquement situé, qui reçoit alors une oreille attentive des autorités publiques et une volonté d'acteurs locaux d'y prendre part activement. Ces conditions permettent de créer un « arène » qui supervisera l'ensemble des travaux.

Phase stratégique

La constitution de cette arène est centrale pour la première phase de gestion, qui consiste à structurer les problèmes, en construisant une vision à long terme et de formuler les objectifs. Cette phase vise la coproduction d'une compréhension commune des problèmes et des solutions possibles. Le choix des participants à cette arène est primordiale, et plusieurs critères sont facteurs de succès : l'ouverture d'esprit, la capacité de remettre en question ses propres analyses et d'accepter les compromis, ainsi que l'aptitude à s'approprier une vision à long terme (Audet, 2015, p. 87). La vision commune servira de socle aux prochaines étapes.

Phase tactique

Cette phase consiste à construire un agenda, un réseau et une coalition. Il s'agit de rendre concrète la vision stratégique et de la partager à un ensemble plus large d'acteurs. Cette phase vise à construire la boussole pour les acteurs avant-gardistes impliqués.

Phase opérationnelle

Cette phase est celle de l'expérimentation. Elle vise à apprendre à propos de la solution envisagée et à propos du contexte plus général. Elle a aussi pour ambition d'enrôler de plus en plus de citoyens et d'utilisateurs.

Phase réflexive

Cette quatrième phase vise à évaluer les résultats des expérimentations et des autres étapes du cycle, au niveau des apprentissages collectifs qu'elles génèrent. Le processus réflexif est basé sur la communication ; il est le cœur de cette quatrième phase mais aussi transversal à toutes les autres phases.

Intermediacy

Ce concept renvoie à l'interaction entre la niche et le régime au cours du processus de traduction. L'intermédiation entre la niche et le régime consiste en une ouverture de dialogue entre les deux niveaux, lorsque les acteurs au sein de chacun des deux niveaux entrouvrent la voie d'un relâchement au niveau de certains principes et, ce faisant, conjuguent les objectifs des deux domaines d'action, sous réserve de modifications au niveau des conditions permises par le paysage sociotechnique (Boyer, 2015).

Learning

Apprendre donne l'opportunité de gagner en connaissances et en expertise sur comment améliorer les innovations. Un processus d'apprentissage est efficace en fonction des caractéristiques de fonctionnement de l'initiative. Le levier essentiel est de pouvoir traiter les informations et les connaissances en open source, dans le cadre de négociations ouvertes (Ornetzeder & Rohracher, 2013). En interne, les apprentissages peuvent permettre de développer et clarifier les valeurs communes, tout en développant des compréhensions partagées permettant de créer des coalitions plus larges avec d'autres alternatives (G. Seyfang & Haxeltine, 2012). Les apprentissages sont généralement successifs et liés à un exercice de réflexivité par rapport à l'action et l'engagement se faisant, dans une volonté de cultiver les connaissances accumulées petit à petit, pour améliorer les innovations envisagées à partir d'essais successifs. Il y a donc derrière cette idée d'apprentissage au sein des alternatives et des expérimentations, le constat que les apprentissages sont beaucoup plus efficaces lorsqu'ils sont liés à l'action et/ou l'observation que lorsqu'ils sont assimilés de façon formelle (Bradbury & Middlemiss, 2015).

Innovation sociale

Que ce soit dans le cadre des théories de la transition ou même sur le terrain, le terme d'innovation sociale est souvent cité. L'innovation sociale tend d'ailleurs à

de structurer en tant que champ de recherche à la croisée de l'économie sociale et solidaire, des théories de la transition et de la gouvernance. En effet, certaines instances étatiques ou supranationales ont désormais adopté le terme comme un terme de référence pour appréhender le changement au sein des sociétés contemporaines. L'institutionnalisation du concept, y compris dans la cadre de l'appel Co-CREATE qui finance ce projet de recherche, suffirait pour justifier de l'aborder dans ce glossaire scientifique.

Il est malaisé d'asseoir la définition du concept d'innovation sociale sur des fondements théoriques précis. Lorsqu'on parle d'innovation sans autre précision, on se réfère généralement à l'innovation technologique (Prades, 2015) et aux approches plus managériales (Van Dyck & Van den Broeck, 2013). Ces approches technologiques et managériales cachent en filigrane les éléments ayant mené à la conceptualisation de la notion plus précise d'innovation sociale. Il existe cependant une multitude de définitions et nous en retiendrons ici un nombre limité.

L'économiste autrichien J. Schumpeter a cherché à expliquer les phases de croissance et de crise économiques à partir du concept d'innovation. Il recense cinq types d'innovation de l'entrepreneur : « *de nouveaux produits (l'automobile), de nouveaux procédés (la robotique), une nouvelle organisation du travail (le fordisme), l'ouverture d'un débouché nouveau (le satellite) et la création d'une matière première nouvelle (le gaz de schiste)* » (Prades, 2015, p. 103). Malgré le spectre assez large ouvert par ces cinq dimensions, les économistes n'ont retenu que la seule création technologique qui ne comprend que les deux premières innovations (produit et procédé). Cette vision de l'innovation peut être considérée d'assez réductrice. Le territoire est peu considéré comme facteur déterminant. En outre, généralement mobilisée par les économistes, l'acception technologique de l'innovation considère de façon plus ou moins explicite que c'est toujours l'entrepreneur qui innove, que l'outil d'innovation est toujours la technologie et que la finalité recherche est toujours la plus-value, l'efficience et l'efficacité (Prades, 2015, p. 104). On remarque donc que cette vision de l'innovation ne porte pas sur le changement de société, on ne parle donc pas encore d'innovation sociale.

Innovation sociale (définitions)

Prades (2015) définit l'innovation sociale par différenciation avec l'innovation technologique. L'innovation sociale, en se basant sur les travaux de Polanyi,

serait une proposition nouvelle, « autre », de satisfaire des besoins sociaux, qui seraient peu ou mal satisfaits par l'Etat et ou le marché. Ainsi, la différence entre innovation technologique et innovation sociale tient au fait que cette dernière inclut des dispositifs relevant d'une éthique sociale ne se réduisant ni à un produit, ni à un processus, ni à une forme d'organisation du travail. Cette éthique se caractérise par le fait qu'elle émane d'un collectif issu de la société civile, accroché à un territoire délimité (non mondialisé), qui vise à limiter l'empreinte écologique, qui met en jeu une propriété collective nourrie par des règles de délibération et dont le financement est marchand mais non dicté par la lucrativité. On pourrait déjà faire le lien ici avec la définition de l'économie sociale et solidaire (cf. infra), souvent considérée comme un tiers-secteur entre l'Etat et le marché, et rassemblant les structures juridiques répondant à cette éthique sociale.

Définition de référence

Moulaert et. al. (2013) constitue une référence académique dans le champ des études sur l'innovation sociale. La conception de l'innovation sociale adoptée dans ce livre de référence est articulée autour de trois éléments interdépendants : la satisfaction de besoins, la reconfiguration des relations sociales et l'empowerment ou la mobilisation politique. L'innovation sociale n'est donc pas un simple concept de description de certaines pratiques, mais bien un phénomène émergent, un construit théorique et un champ de recherche de la transformation sociale. La définition suivante peut faire office de dénominateur commun :

« Innovations that are social both in their ends and in their means. Specifically, we define social innovations as new ideas (products, services and models) that simultaneously meet social needs (more effectively than alternatives) and create new social relationships or collaborations. In other words they are innovations that are both good for society and enhance society's capacity to act » (Mulgan and Pulford 2010, p. 16 cité dans (Van Dyck & Van den Broeck, 2013).

Ou encore, plus récemment, Moulaert et. al (2017, p. 24-25) développent cette « working definition » :

“we identify two three core principles which characterize SI across a diverse literature. These are:

- *SI is not reducible to a field of endeavour, nor to a particular sector of the economy. It is a way of understanding a wide range of activities and practices oriented to addressing social problems or meeting human needs.*
- *SI does not separate means from ends, but treats needs and problems as inherent in social relations. It therefore involves changing relations through the adoption of new social practices, institutional arrangements and/or forms of participation.*
- *As a consequence, the effects of SI extend beyond the immediate meeting of needs. For most authors, there is a normative aspect to the definition of SI, in that it has effects that – in a range of different ways – improve society. At the least, social innovations improve long term opportunities for individuals and/or communities, or produce more efficient, effective and/or sustainable means for society to deal with its challenges. Some authors, however, consider that SI should have deeper transformative impact – these different perspectives are described further below”.*

Définition légale (France)

La loi du 31 juillet 2014, dans son article 15, définit ainsi l'innovation sociale : « *Est considéré comme relevant de l'innovation sociale le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes : soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ; soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale ».*

L'innovation sociale comme théorie du changement

Le projet TRANSIT propose une définition intéressante de l'innovation sociale, en accolant plus systématiquement le terme « transformative ».

“We approached social innovation as a process of introducing new social relations, involving new practices (where the newness is a matter of degree and perspective). [...] Social innovation can also be understood as qualitative

property of ideas, objects, activities, and different groupings of people. A social innovation initiative is a collective of people working on ideas, objects or activities that are socially innovative, and a social innovation network is a network of such initiatives” (TRANSIT brief #6).

“Transformative social innovation is defined as a process of changing social relations, involving challenging, altering or replacing the dominant institutions in a specific context. [...] Transformative social innovation exists in a reciprocal relationship with the transforming context” (TRANSIT brief #6).

En considérant ces définitions, le projet TRANSIT a développé une “middle range theory” permettant de conceptualiser comment les innovations sociales transformatrices peuvent mener à des changements plus importants. Le cheminement de ce projet est assez similaire à celui du projet Mutualisons mais développe un scope beaucoup plus ambitieux. Les produits de ce projet constituent ainsi une boîte à outils intéressante.

L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale est généralement considérée comme un « tiers secteur », c'est-à-dire la partie de l'économie qui se situe en dehors des deux idéaux-types que sont le secteur privé (capitaliste) et le secteur public (« étatique ») (Mertens, 2007). Dès 1990, le Conseil Wallon de l'économie sociale la définit à l'époque comme suit : « *L'économie sociale regroupe les activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations, dont l'éthique se traduit par les principes suivants: finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus* ». cette définition fait encore largement référence (CES, 2017b).

L'essor de ce type d'entreprise a amené le législateur wallon à consacrer l'économie sociale dans le décret relatif à l'économie sociale du 20 novembre 2008. Ce décret consacre 4 principes de l'éthique de l'économie sociale : la finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit; l'autonomie de gestion; le processus de décision démocratique ; la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Ainsi, de façon générale, font partie de l'économie sociale les quatre grandes familles d'entreprises suivantes : les coopératives, les mutuelles, les associations

sans but lucratif et les fondations. De façon plus précise, CONCERTES, instance de représentation du secteur de l'économie sociale en Région Wallonne, définit les contours suivants pour élaborer son suivi statistique de l'économie sociale :

- les sociétés à finalité sociale (SFS);
- les coopératives agréées CNC;
- les associations (ASBL, AISBL et associations de fait);
- les fondations d'utilité publique;
- les fondations privées;
- les mutuelles.

Dans le cadre de cette revue de littérature, nous ferons un focus de ces différentes entités afin de nourrir la définition des alternatives, avec pour question sous-jacente : une alternative, pour être considérée comme telle, doit-elle respecter les principes et l'éthique de l'économie sociale ? Devrait-elle choisir par conséquent une structure juridique qui s'inscrit dans ce champ économique « à part » ?

Souvent accolée à l'économie sociale, l'économie solidaire peut avoir une identité « propre ». Elle se définit comme « *l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité preminent sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ; elle contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens* ». Ces auteurs soulignent en outre que « *cette perspective a pour caractéristique d'aborder ces activités, non par leur statut (associatif, coopératif, mutualiste...), mais par leur double dimension, économique et politique, qui leur confère leur originalité* » (Eme et Laville 2006 , p. 253 cités dans CES, 2017c).

La dimension économique porte sur l'hybridation de trois types de ressources : réciprocitaire au départ de l'initiative, afin de faire émerger les pratiques économiques solidaires via le lien social, s'appuyant ensuite sur les ressources non-marchandes de l'Etat et les ressources marchandes pour se consolider. La dimension politique se concrétise par la « *construction d'espaces publics qui autorisent un débat entre les parties prenantes sur les demandes sociales et les finalités poursuivies* » (Eme et Laville 2006, p. 254 CES, 2017c).

Ainsi, en tant que concept, l'économie solidaire insiste sur l'effectivité des pratiques démocratiques et pointe ainsi le doigt sur les pratiques parfois très institutionnalisées de certaines entreprises de l'économie sociale qui n'incarnent plus de façon directe ou claire leur idéal de démocratie économique. Ainsi, si

l'économie sociale insiste davantage sur l'existence d'un tiers secteur au sein des systèmes économiques contemporains, l'économie solidaire insiste davantage sur des particularités internes aux diverses organisations de l'économie sociale. En France, la loi de 2014 accole d'ailleurs les deux notions dans une loi sur l'économie sociale et solidaire, ce qui a le mérite de rendre les deux notions complémentaires et non divergentes.

Acteurs de l'économie sociale en Belgique

Les paragraphes suivants sont rédigés largement selon Mertens (2007, p. 26-36).

Initiatives citoyennes de projets associatifs (associations de fait)

De façon générale, le secteur de l'économie sociale et solidaire s'est développé à partir d'organisations qui ont démarré leurs activités de façon très modeste. Ces organisations informelles ou associations de fait partagent en réalité les valeurs de l'économie sociale et on pourrait penser que ces associations d'aujourd'hui préfigurent l'économie sociale de demain (SAW-B, 2010).

En adoptant un regard d'économiste, on pourrait dire que l'émergence des initiatives citoyennes répond en grande partie au même prisme que toute démarche entrepreneuriale : un processus dynamique par lequel un (groupe d') individu(s) mobilise(nt) des ressources pour transformer une opportunité en création de valeurs. Pour autant, l'initiative citoyenne se distingue de l'entrepreneuriat classique par le fait qu'elle se saisit des opportunités sociales et non des opportunités commerciales.

Les opportunités sociales, elles, peuvent, si l'on se situe dans une perspective d'économie institutionnelle, découler des imperfections du marché : « *les opportunités sociales seraient donc les besoins sociaux qui restent (insuffisamment) satisfaits par les entreprises à but lucratif et par l'Etat et pour lesquels des réponses novatrices peuvent être apportées* » (Mertens, 2010, p. 14). Parmi ces besoins sociaux, on peut citer par exemple : lutte contre l'exclusion sociale, sécurité alimentaire, protection de l'environnement, accès aux soins de santé, accès au crédit, etc.

Dans une perspective davantage sociologique, une opportunité sociale « *résulterait surtout des interaction entre celui qu'on peut appeler l'entrepreneur-citoyen et le contexte social qu'il entent changer* » (Mertens, 2010, p. 14). Dans ce cadre, le citoyen devient entrepreneur social parce qu'il est perméable à son contexte de vie, ce qui lui permet d'identifier et ressentir des

demandes sociales et de penser qu'il est capable d'agir pour modifier ce contexte.

Ensuite, la particularité des initiatives citoyennes, dans leur situation initiale d'émergence, est de mobiliser, pour réaliser les opportunités, des ressources qui se situent en dehors de la logique marchande mais également en dehors du soutien des pouvoirs publics. Ces ressources particulières sont notamment : le bénévolat, les dons, les prises de participation « patientes » ou « solidaires ». Ainsi, dans la grande majorité des initiatives citoyennes, il y a une absence de fonds propres. Pour autant, au fur et à mesure de la vie de l'initiative, souvent vient le moment de la création d'une association.

En fait, selon la grille d'analyse de Defourny et Develtere (1999), les initiatives citoyennes naissent d'une condition de nécessité et d'une condition de cohésion sociale. Elles naissent sous la pression de besoins non ou mal satisfaits, par le rassemblement de citoyens qui en prennent conscience et qui veulent apporter une solution aux problèmes identifiés. Ils mobilisent alors un certain nombre de ressources. Mais il faut également, pour que naissent les initiatives, un élément « rassembleur » qui les pousse à chercher des solutions collectives et non des solutions individuelles. Ainsi, « *le ferment de l'initiative citoyenne, c'est donc le ciment communautaire, la conviction des individus qu'ils partagent un même problème et qu'ils sont capables d'y répondre ensemble* » (Mertens, 2010, p. 17).

Associations sans but lucratif (ASBL)

Les associations sans but lucratif sont largement représentées dans le champ de l'économie sociale. La structure juridique est reconnue en Belgique depuis la loi du 27 juin 1921. Cette loi a été modifiée en 2002 et est [en 2018] en cours de modification via une grande réforme du code des sociétés. Elle constitue le cadre juridique encadrant la liberté d'association.

Selon la loi, « *l'ASBL est un groupement privé doté de la personnalité juridique qui ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel* » (CES, 2017a). Il y a dans cette définition trois caractéristiques importantes : l'aspect collectif, puisque la loi précise qu'elle soit être composée d'au moins trois membres, personnes physiques ou morales ; l'aspect de responsabilité limitée, du fait de la structure juridique propre, contrairement à l'association de fait ; enfin, l'aspect lié au projet : celui-ci ne peut ni être au service de l'enrichissement des membres de l'association ni orienté vers le profit. Il faut cependant préciser que ce dernier point n'exclut pas les activités marchandes, mais la non-lucrativité qui préside

comme principe, les excédents devant être réinvestis dans le projet et son fonctionnement.

En tant que sociétés de droit privé, les ASBL sont tenues de se doter d'une assemblée générale et d'un conseil d'administration. Il faut également préciser que dans les faits, les ASBL reposent beaucoup sur le travail bénévole, et se voient contraintes de créativité en termes de ressources, mobilisant généralement un panel de ressources différentes : bénévolat, dons, subsides publics, cotisations (CES, 2017a).

La société coopérative... agréée

Le code belge des sociétés définit la société coopérative comme la société qui se compose d'associés dont le nombre et les apports sont variables. Elle présente deux caractéristiques majeures : d'une part, il s'agit d'une société ouverte, puisque le nombre d'associés et leurs apports peuvent varier ; d'autre part, les parts des sociétés coopératives ne peuvent être cédées qu'aux personnes nommément désignées dans les statuts ou faisant partie d'une des catégories de coopérateurs que ces statuts déterminent, et qui remplissent les conditions légales ou statutaires pour devenir associés. On distingue les coopératives à responsabilité illimitée (SCRI), pour lesquelles aucun capital de départ n'est requis mais pour lesquelles les associés répondent solidiairement des dettes sociales sur tout leur patrimoine, des coopératives à responsabilité limitées (SCRL) pour lesquelles un capital social doit être constitué dont la part fixe doit être à hauteur de minimum 18500€ et libérée à concurrence de 6200€. Un minimum de trois associés est également nécessaire, dans l'un comme dans l'autre cas.

En Belgique, les sociétés coopératives ont suivi un chemin différent de la plupart des pays européens. En effet, le législateur belge a rendu le respect des principes coopératifs optionnels. Ainsi, afin de séparer les vraies coopératives des « fausses » coopératives, un Conseil National de la Coopération a été créé, chargé d'octroyer un label de qualité aux coopératives se référant réellement aux principes internationaux de la coopération. Seules ces coopératives sont en général considérées comme composantes de l'économie sociale et entrent dans les contours statistiques de l'économie sociale.

Les principes permettant l'agrément des coopératives par le CNC sont largement inspirés des grands principes de la coopération définis au 19^e siècle :

- l'adhésion volontaire des membres ;
- l'égalité (un homme, une voix) ou la limitation du droit de vote dans les assemblées générales ;
- la désignation par l'assemblée générale des membres du conseil d'administration et du collège des commissaires ;
- la pratique d'un taux d'intérêt modéré, limité aux parts sociales, qui ne peut excéder 6% ;
- la pratique de la ristourne aux associés, au prorata des opérations.

Fondations

Tout comme les ASBL, les fondations sont régies par la loi de 1921. Elles sont des institutions créées par une ou plusieurs personnes, physiques ou morales. Elles sont constituées afin de leur attribuer un patrimoine qui sera affecté à la réalisation d'un but désintéressé déterminé. En gros, elles permettent aux particuliers de bénéficier de la générosité d'un tiers.

Selon la loi, « *la fondation ne peut procurer un gain matériel, ni aux fondateurs, ni aux administrateurs, ni à toute autre personne, sauf s'il s'agit de la réalisation du but désintéressés* ». On compte des fondations d'utilité publique, lorsqu'elles contribuent à la réalisation d'un œuvre à caractère philanthropique, religieux, scientifique, artistique, pédagogique ou culturel ; mais il existe également des fondations privées, qui a pour but de protéger un patrimoine familial, par exemple permettre aux parent d'enfants porteurs d'un handicap d'affecter un patrimoine aux besoins de ceux-ci après le décès des parents.

Enfin, la fondation sont majoritairement indépendantes : elles trouvent elles-mêmes leur budget et dispose d'une autonomie de décision. Pour autant, certaines fondations ont été créées par les pouvoirs publics (le FNRS par exemple) ou des entreprises privées. L'analyse de l'autonomie dont ces fondations spécifiques disposent doit permettre de déterminer si elles appartiennent ou non au champ de l'économie sociale.

Mutuelles et mutualités

Les mutualités sont reconnues en Belgique depuis 1851. La loi de 1894, réformée par celle du 6 août 1990, leur accorde un statut juridique. Ce dernier est particulier car il n'est ni celui d'une société commerciale (comme les sociétés coopératives par exemple), ni celui d'une association sans but lucratif. Dans la loi, « *les mutualités sont des associations de personnes physiques qui, dans un*

esprit de prévoyance, d'assistance mutuelle et de solidarité, ont pour but de promouvoir le bien-être physique, psychique et social ».

Afin d'obtenir leur statut juridique, les mutualités doivent répondre à plusieurs obligations, essentiellement celle de participer à l'exécution de l'assurance maladie-invalidité obligatoire et d'instituer au moins un régime d'assurance complémentaire pour leurs affiliés et les personnes à leur charge. La finalité des mutualités est une finalité de services aux membres et la loi leur interdit d'exercer leur activité dans un but lucratif. La notion de profit est étrangère la mutualité, même dans le cadre des assurances complémentaires et facultatives. En fait, il n'y a pas de capital social et donc il ne peut y avoir de dividendes. Ainsi, s'il y a des bonus éventuels, ils sont mis en réserve, servant à créer un nouveau service pour les affiliés ou sont répartis entre eux par une adaptation des cotisations et des avantages.

Il y a également une autonomie de gestion : elles sont donc des institutions libres, même si un contrôle de l'Etat est assez strictement réalisé, au vu des sommes gérées.

Enfin, il faut noter que le droit de vote auquel chaque membre a droit lors de l'assemblée générale n'est plus appliqué, étant remplacé par un système de représentation, qui relève davantage de la cooptation par un groupe d'initiés que d'un réel processus décisionnel participatif.

Société à finalité sociale

En 1995, le législateur belge institue la nouvelle qualité de société à finalité sociale. L'objectif est de combler une lacune de la loi sur les ASBL, qui ne peuvent pas se livrer à des activités industrielles et commerciales, sauf si celles-ci sont nécessaire pour réaliser une activité non commerciale. Or, il existe sans conteste des entreprises qui ont une activité de type marchand, qui veulent être gérées avec les méthodes des entreprises classiques mais qui n'entendent pas destiner leurs produits principalement à l'enrichissement de leurs promoteurs.

Ainsi, la forme de société à finalité sociale permet à es organisation commerciales dont la finalité première n'est pas l'enrichissement de leur membres de se constituer en sociétés. Les exigences légales de la qualité « à finalité sociale » sont les suivantes :

- pas de but de lucre mais un avantage direct ou indirect limité pour les associés ;

- l'affirmation d'un but social, externe ou interne ;
- une politique d'affectation des profits conforme au but social ;
- un processus de gestion démocratique (1/10^e des voix maximum) ;
- un taux d'intérêt de 6% maximum sur les parts du capital social ;
- l'obligation de mentionner dans un rapport annuel la manière dont la société a veillé à poursuivre son but ;
- la possibilité accordée aux membres de personnel d'acquérir la qualité d'associés ;
- l'affectation du surplus au but social en cas de liquidation.

Entrepreneuriat social, entreprise sociale et social business

Si la société à finalité sociale est une structure juridique composante de l'économie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat social et les termes associés sont aussi des concepts qui sont étudiés et qui tentent d'être définis depuis le début des années 2000 (Huybrechts, Nicholls, & Mouchamps, 2012).

[En cours encore de rédaction]

Qu'est-ce que la « mutualisation de ressources » ?

A ce stade des recherches, il faut constater que la mutualisation de ressources n'est pas un thème qui a subi une étude systématique. Il n'y a pas réellement de champ disciplinaire qui se soit emparé de la thématique et qu'il l'aurait théorisé de façon explicite comme une stratégie de mise à l'échelle ou une stratégie d'augmentation d'impact. Les portes d'entrées pour traiter de la question sont ici plus hétérogènes, en partant de définitions de sens commun pour ensuite aborder le phénomène de façon plus historique et/ou plus concrète, en traitant des différentes formes de mutualisations qui ont jalonné l'histoire récente.

Mutualisation et termes associés : vue d'ensemble

Mutualisation et mutualiser

Mutualiser, selon le Larousse Web, consiste à « *faire passer un risque, une dépense, à la charge d'une mutualité, d'une collectivité* ». La mutualisation, sans surprise « *est le fait de mutualiser* ».

La mutualité, elle, se définit comme « *un système de solidarité entre les membres d'un groupe, à base d'entraide mutuelle* ».

Il y a donc une notion de solidarité forte dans l'idée de mutualisation, centrée sur l'entraide mutuelle. Au sein d'une mutualisation, le système de solidarité sert à limiter le risque pour chacune des parties prenantes. Concrètement, ce type de mécanisme est à la fois porté par les mutuelles de santé (mutualités), ou encore les assurances, même si les règles de conduite et de gouvernance ne sont pas les mêmes et répondent à des objectifs et échelles de valeurs différentes. Au même titre et d'un point de vue plus macro, les systèmes de sécurité sociale fondés sur l'impôt pourraient également être classés dans la catégorie des mutualisations, l'impôt servant à mutualiser la prise en charge de certains services ou fonctions, à travers le budget de l'Etat.

Par ailleurs, la mutualisation, quelle que soit l'échelle considérée, introduit une dialectique entre individuel et collectif, le collectif comme somme des individualités donnant plus de force et de résistance à chacun des membres qui le constituent. Cette relation singulier-collectif est certainement à la fois la force et le leitmotiv principal à l'action de mutualiser, mais aussi potentiellement le frein essentiel, puisque posant la question des limites de la mutualisation.

On peut également relier le terme mutualisation à celui de mutualisme, plutôt utilisé en biologie pour caractériser des relations réciproquement bénéfiques entre deux organismes, via la symbiose ; ce qui le distingue de la compétition (où chacun perd), de l'antibiose (l'un perd et l'autre ne gagne ni ne perd), du neutralisme (aucun ne gagne, aucun ne perd), du parasitisme (l'un gagne et l'autre perd) et du commensalisme (l'un gagne et l'autre ne gagne ni ne perd).

S'associer – associationnisme

Historiquement, au milieu du XIXe siècle, le mouvement associationniste regroupe les associations ouvrières et les sociétés de secours mutuels. On peut considérer ces formes d'association d'innovation sociales répondant au contexte d'exploitation de l'époque. Il y a donc association des artisans ou des ouvriers pour produire et consommer, et ils cotisent au sein des sociétés mutuelles pour s'offrir un minimum de sécurité sociale (SAW-B, 2016). Ce mouvement associationniste est l'embryon du mouvement coopératif qui connaîtra une histoire longue et riche.

Coopérer – coopération

La coopération est sans doute ce qui est le plus proche de ce que nous entendons par mutualiser dans le cadre de cette recherche action. C'est en fait

davantage par l'histoire de la coopération que l'on peut en apprendre sur la mutualisation. Ce constat devra d'ailleurs être bien pris en compte pour juger si, en soi, ce n'est pas davantage de coopération que de mutualisation dont nous avons l'objectif de traiter.

Stricto sensu, coopérer signifie « travailler ensemble » : du latin *co* (avec, ensemble) et *operare* (œuvrer, travailler). Le terme aurait été utilisé pour la première fois par Robert Owen, un des premiers théoriciens de la coopération (Dohet, 2018). Globalement, la coopération fait souvent référence au mouvement coopératif et aux différentes formes de coopératives. Ainsi, l'histoire du mouvement coopératif rappelle que « *la coopération, avant d'être un ensemble d'entreprises, est un mouvement social qui lutte pour l'émancipation économique de ses membres* » (SAW-B, 2016, p. 5).

Il conviendrait donc, dans un sens socioéconomique, de concevoir la coopération comme un ensemble de pratiques (au sein et entre les entreprises) et un lien entre ceux qui les portent. L'opposition est faite au fonctionnement des sociétés capitalistes, basé sur la concurrence, et le guide est l'utopie de la construction d'une société fondée sur la coopération. Dans ce cadre, mutualiser peut permettre ou faciliter la coopération.

Collaborer – collaboration – économie collaborative

Aujourd'hui, on parle de plus en plus d'économie collaborative. Cette dernière est fondée sur une collaboration essentiellement rendu possible grâce aux avancées technologiques en matière numériques et informatiques, qui permettent d'amplifier des formes de collaboration qui sans elles seraient irréalisables.

Bibliographie

- Audet, R. (2015). Le champ des sustainability transitions : origines, analyses et pratiques de recherche. *Cahiers de recherche sociologique*, (58), 73-93. <https://doi.org/10.7202/1036207ar>
- Berkhout, F., Verbong, G., Wieczorek, A. J., Raven, R., Lebel, L., & Bai, X. (2010). Sustainability experiments in Asia: innovations shaping alternative development pathways? *Environmental Science & Policy*, 13(4), 261-271. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2010.03.010>
- Boyer, R. H. W. (2015). Grassroots Innovation for Urban Sustainability: Comparing the Diffusion Pathways of Three Ecovillage Projects. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 47(2), 320-337. <https://doi.org/10.1068/a140250p>
- Boyer, R. H. W. (2017). Intermediacy and the diffusion of grassroots innovations: The case of cohousing in the United States. *Environmental Innovation and Societal Transitions*. <https://doi.org/10.1016/j.eist.2017.08.001>
- Bradbury, S., & Middlemiss, L. (2015). The role of learning in sustainable communities of practice. *Local Environment*, 20(7), 796-810. <https://doi.org/10.1080/13549839.2013.872091>
- CES. (2017a, décembre 20). ASBL / AISBL. Consulté 4 septembre 2018, à l'adresse <http://www.ces.uliege.be/asbl-aisbl/>
- CES. (2017b, décembre 20). Economie sociale. Consulté 3 septembre 2018, à l'adresse <http://www.ces.uliege.be/economie-sociale-2/>
- CES. (2017c, décembre 20). Economie solidaire. Consulté 3 septembre 2018, à l'adresse <http://www.ces.uliege.be/economie-sociale/>
- Defourny, J., & Develtere, P. (1999). ORIGINES ET CONTOURS DE L'ECONOMIE SOCIALE AU NORD ET AU SUD. In *L'économie sociale au Nord et au Sud* (De Boek, p. 35). J. Defourny, P. Develtere et B. Fonteneau.
- Dohet, J. (2018). Le mouvement coopératif: histoire, questions et renouveau. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, (2370-2371), 5-58. <https://doi.org/10.3917/cris.2370.0005>
- Van Dyck, B., & Van den Broeck, P. (2013). Social Innovation: a territorial process. In *International handbook on social innovation* (Edward Elgar, p.

12). Cheltenham/Northampton: Moulaert, F., MacCallum, D., Mehmood, A., Hamdouch, A.

Geels, F. W. (2011). The multi-level perspective on sustainability transitions: Responses to seven criticisms. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 1(1), 24-40. <https://doi.org/10.1016/j.eist.2011.02.002>

Geels, F. W., & Schot, J. (2007). Typology of sociotechnical transition pathways. *Research Policy*, 36(3), 399-417. <https://doi.org/10.1016/j.respol.2007.01.003>

Hossain, M. (2016). Grassroots innovation: A systematic review of two decades of research. *Journal of Cleaner Production*, 137, 973-981. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2016.07.140>

Huybrechts, B., Nicholls, A., & Mouchamps, H. (2012). Entrepreneuriat social : définitions, ressorts et défis. Consulté à l'adresse <https://orbi.uliege.be/handle/2268/132049>

Kemp, R., & Loorbach, D. (2006). Transition management: a reflexive governance approach. In *Reflexive governance for sustainable development*. Cheltenham/Northampton: Edward Edgar.

Loorbach, D. (2007). *Transition management: new mode of governance for sustainable development*. Utrecht: International Books.

Luhmann, N. (1999). *Politique et complexité. Les contributions de la théorie générale des systèmes* (Le Cerf). Paris.

Mertens, S. (2007). *DEFINIR L'ECONOMIE SOCIALE* (Les Cahiers de la chaire Cera No. Vol. n°2).

Mertens, S. (2010). De l'initiative citoyenne à l'entreprise d'économie sociale. *Les dossiers de l'économie sociale*.

Moulaert, F., MacCallum, D., Mehmood, A., & Hamdouch, A. (2013). *The International Handbook on Social Innovation* (Edward Elgar). Cheltenham/Northampton.

Moulaert, F., Mehmood, A., MacCallum, D., Leubold, B., European Commission, & Directorate-General for Research and Innovation. (2017). *Social innovation as a trigger for innovations the role of research*.

Ornetzeder, M., & Rohracher, H. (2013). Of solar collectors, wind power, and car sharing: Comparing and understanding successful cases of grassroots
Projet Mutualisons-Samen Bouwen! - Glossaire scientifique - 40

innovations. *Global Environmental Change*, 23(5), 856-867. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2012.12.007>

Pasquale, L., Falque, A., & Temri, L. (2016). *Systèmes agroalimentaires en transition*. Versailles: QUAE.

Prades, J. (2015). Du concept d'« innovation sociale ». *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, (338), 103-112. <https://doi.org/10.7202/1033876ar>

SAW-B. (2010). *Initiatives citoyennes, l'économie sociale de demain ?* (Les dossiers de l'économie sociale). Monceau-sur-Sambre. Consulté à l'adresse http://www.saw-b.be/EP/2010/Etude2010_Web.pdf

SAW-B. (2016). *Et si nous coopérions?* Montceau-sur-Sambre. Consulté à l'adresse http://www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/etude_sawb_2016.pdf

Schot, J., & Geels, F. W. (2008). Strategic niche management and sustainable innovation journeys: theory, findings, research agenda, and policy. *Technology Analysis & Strategic Management*, 20(5), 537-554. <https://doi.org/10.1080/09537320802292651>

Sengers, F., Wieczorek, A. J., & Raven, R. (2016). Experimenting for sustainability transitions: A systematic literature review. *Technological Forecasting and Social Change*. <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2016.08.031>

Seyfang, D. G., & Smith, D. A. (2007). Grassroots innovations for sustainable development: Towards a new research and policy agenda. *Environmental Politics*, 16(4), 584-603. <https://doi.org/10.1080/09644010701419121>

Seyfang, G., & Haxeltine, A. (2012). Growing Grassroots Innovations: Exploring the Role of Community-Based Initiatives in Governing Sustainable Energy Transitions. *Environment and Planning C: Government and Policy*, 30(3), 381-400. <https://doi.org/10.1068/c10222>

Seyfang, G., & Longhurst, N. (2016). What influences the diffusion of grassroots innovations for sustainability? Investigating community currency niches. *Technology Analysis & Strategic Management*, 28(1), 1-23. <https://doi.org/10.1080/09537325.2015.1063603>

Smith, A., & Raven, R. (2012). What is protective space? Reconsidering niches in transitions to sustainability. *Research Policy*, 41(6), 1025-1036. <https://doi.org/10.1016/j.respol.2011.12.012>

Van den Bosch, S., & Rotmans, J. (2008). Deepening, Broadening and Scaling up: A Framework for Steering Transition Experiments. Knowledge Centre for Sustainable System Innovations and Transitions. Consulté à l'adresse <https://transitiepraktijk.nl/files/Broadening,%20deepening,%20scaling%20up.pdf>

Vergragt, P. J., & Brown, H. S. (2007). Sustainable mobility: from technological innovation to societal learning. *Journal of Cleaner Production*, 15(11), 1104-1115. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2006.05.020>

Voß, J.-P., Newig, J., Kastens, B., Monstadt, J., & Nölting, B. (2007). Steering for Sustainable Development: a Typology of Problems and Strategies with respect to Ambivalence, Uncertainty and Distributed Power. *Journal of Environmental Policy & Planning*, 9(3-4), 193-212. <https://doi.org/10.1080/15239080701622881>

Weber, M. (1999). *Experimenting with sustainable transport innovations: a workbook for strategic niche management*. Enschede: Universiteit Twente.